

LES 2 ALPES
Stage de Ski
26.03 – 01.04.2023

Adresse : Centre UCPA 2Alpes Venosc

F-38860 Les 2Alpes

Tel : 0033 4 76805283

DÉPART : Dimanche, le 26 mars 2023 à 06:00 heures devant le LN

Wiltz

R.V. à 05:45

RETOUR : Samedi, le 01 avril 2023 prévu entre 17:00 et 18:00

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- Être en bonne santé
- Faire preuve d'une conduite et d'une application irréprochable
- Ne pas être dispensé du cours EPS

PRIX :

720 €

Le prix comprend :

- Le transfert en bus
- La pension complète (premier repas: le dîner du 26.03)
- La location du matériel de ski
- Les cours de ski (obligatoires)
- Le forfait des remontées mécaniques

INSCRIPTIONS :

L'inscription sera retenue après versement du solde de 720€ au compte
LU71 0019 2155 6643 5000 (Lycée du Nord/ Code BIC: BCEELULL)

Communication : Nom, Prénom, Classe, 2Alpes 2023

Comment vous équiper ?

DOSSIER OBLIGATOIRE :

1. Autorisation parentale
2. Coupon réponse
3. Votre carte de matricule de votre mutuelle

QUELQUES CONSEILS :

BAGAGES :

- Affaires de toilettes pers.
- Médicaments si nécessaire
- Chaussures d'intérieur
- Carte d'identité
- **Masques**
- **Gel hydroalcoolique**

BAGAGES DE SKI :

- Lunettes de soleil
- Gants ou moufles
- Veste chaude
- Sous-vêtements de ski,
pantalon de ski
- Pulls
- Pommade (lèvres)
- Crème protectrice antisolaire

RENSEIGNEMENTS :

Au bureau des profs EPS ou Yves Picard (691302861 ;
yves.picard@education.lu)

Autorisation parentale

Je soussigné(e)

Nom de la personne investie du droit d'éducation

Adresse :.....

GSM :.....

E-Mail:.....

- Déclare avoir pris connaissance du programme et des conditions du voyage aux 2 Alpes du 26.03.-01.04.2023 et autorise ma fille / mon fils à y participer.
- M'engage à signaler aux professeurs-accompagnateurs les problèmes de santé éventuels de mon enfant :
.....
.....
- Autorise les professeurs-accompagnateurs à faire donner à ma fille / mon fils tous les soins médicaux et chirurgicaux qui pourraient être nécessaires en cas d'accident, d'intervention chirurgicale urgente ou de toute affection grave, après consultation d'un médecin.
- M'engage à subvenir aux dommages éventuels causés par mon enfant.

Je soussigné(e)tel :.....

Nom de l'élève et son Nr de GSM

- M'engage à me comporter de façon correcte durant tout le voyage.
- Me conformerai sans aucune exception aux instructions des professeurs-accompagnateurs.
- M'engage à ne pas faire de tapage nocturne et à m'abstenir de toute consommation de tabac, d'alcool ou de stupéfiants.

En cas de non-respect des consignes, le professeur-accompagnateur se réserve le droit d'exclure l'élève du groupe. Dans ce cas, les parents s'engagent à venir récupérer leur enfant aux 2 Alpes dans les plus brefs délais.

Date :.....

Signature de la personne investie
du droit d'éducation

.....

Signature de l'élève

.....

Coupon Réponse

Prière de retourner le coupon réponse et l'autorisation parentale au bureau des professeurs EPS

NOM..... PRENOM.....
RUE..... LOCALITE.....
TEL..... DATE DE NAISSANCE.....
MATRICULE.....
CLASSE.....REGENT(E).....

ASSURANCE COMPLEMENTAIRE :

- Si vous êtes assurés par la **CAISSE MEDICO-COMPLEMENTAIRE MUTUALISTE** :
N° matricule
- Si vous êtes assurés par **UNE AUTRE ASSURANCE** :
Nom de l'assurance:
N° de la police d'assurance:
N° de tél. de l'assurance à contacter en cas d'accident:
- évtl. No **AIR RESCUE** :

MESSAGE IMPORTANT

- Vu la situation compliquée concernant le covid-19, les parents sont obligés de venir chercher leur enfant s'il/elle se testait positif au covid lors du séjour.
- Aucune assurance d'annulation est prévue de la part du lycée. Si une interdiction de voyager est prononcée par le ministère, nous serons remboursés par l'UCPA. Si votre enfant ne peut pas voyager (covid ou autre maladie) aucun remboursement ne sera fait, SAUF si vous avez fait une assurance annulation chez votre assureur.
- Nous vous conseillons vivement une assurance accident supplémentaire pour votre enfant qui jouera lors d'un accident éventuel et d'un remboursement

seulement partiel de l'assurance accident du lycée.

- En ce qui concerne la situation Covid, nous ne pouvons qu'attendre le mois de mars 2023 et nous soumettre aux différentes réglementations en vigueur à ce moment. (Lois luxembourgeoises et françaises, directives de l'école ainsi que les conditions d'admission à l'UCPA).